

PROCÈS-VERBAL DE LA 218^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

Le 23 février 2023, de 8 h 30 à 17 h (HE)

Réunion hybride : Château Laurier, Ottawa (Ontario) | Zoom

Administrateurs et administratrices présents :	
K. Baig, Présidente, Québec N. Hill, présidente élue, Ontario D. Chui, président sortant d'Ingénieurs Canada, Ontario A. Anderson, Yukon A. Arenja, Ontario N. Avila, Alberta M. Belletête, Québec (en mode virtuel) E. Barber, Saskatchewan A. Baril, Québec (en mode virtuel) C. Bellini, Ontario G. Connolly, Île-du-Prince-Édouard (en mode virtuel)	C. Cumming, Nouvelle-Écosse A. English, Colombie-Britannique) S. Jha, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut T. Joseph, Alberta D. Nedohin-Macek, Manitoba M. Rose, Nouveau-Brunswick D. Spracklin-Reid, Terre-Neuve-et-Labrador (en mode virtuel) M. Sterling, Ontario J. Van der Put, Alberta M. Wrinch, Colombie-Britannique
Administrateurs absents :	
V. Benz, Alberta	N. Turgeon, Québec
Conseillère présente :	
L. Daborn, présidente, Groupe des chefs de direction	
Subordonnés directs :	
M. A. Hodges, présidente du BCCAG P. Klink, présidente du BCAPG	G. McDonald, chef de la direction L. Go, avocat général et secrétaire général par intérim
Observateurs présents :	
D. Abrahams, membre du personnel, PEO (en mode virtuel) M. Adams, président, Engineers and Geoscientists BC (en mode virtuel) J. Bradshaw, cheffe de la direction, PEGNL F. Collins, vice-président, BCCAG (en mode virtuel) J. Corriveau, membre du personnel, APEGA K. Deluzio, président, DDIC (en mode virtuel) J. Desjarlais, président, APEGS L. Doig, présidente, APEGA M. Fewer, nouveau chef de la direction, PEGNL A. Gaffney, partie prenante, RCANOR K. Hogan, présidente, Engineers Yukon	S. Holmes, directrice générale, APEGS K. King, directrice générale, Engineers Yukon S. Kresta, partie prenante, DDIC (en mode virtuel) J. Landrigan, chef de la direction, Engineers PEI P. Mann, chef de la direction, Engineers Nova Scotia (en mode virtuel) B. O'Keefe, président, PEGNL J. Quaglietta, cheffe de la direction, PEO (en mode virtuel) I. Smallwood, président, EGM (en mode virtuel) G. Vogelsang, président élu, APEGS H. Yang, cheffe de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC R. Roy, président, AIGNB S. Sternbergh, vice-présidente, Engineers Yukon (en mode virtuel)
Membres du personnel présents :	
J. Bard Miller, de gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil J. Chou, coordonnatrice de la gouvernance R. Gauthier, adjointe de direction (en mode virtuel) R. Melsom, gestionnaire, BCCAG D. Menard, directeur, Finances (en mode virtuel)	S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques J. Taylor, gestionnaire, Affaires publiques et Relations gouvernementales H. Theelen, directrice, Planification stratégique et Excellence organisationnelle (en mode virtuel)

M. Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle (en mode virtuel) R. Lampron, conseillère, Programme d'agrément (en mode virtuel) A. Peverley, coordonnatrice, Compétences professionnelles	M. Warken, gestionnaire, BCAPG N. Proulx, directrice, Ressources humaines
---	--

1. Ouverture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La présidente d'Ingénieurs Canada, K. Baig, ouvre la réunion à 8 h 33 (HE). Elle accueille les participants et reconnaît le territoire ancestral.

Motion 2023-02-1D

Présentée et appuyée

QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente de la séance soit autorisée à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.

Adoptée

Les règles et normes de la réunion, qui figurent dans le cahier de travail, sont passées en revue.

K. Baig présente un moment de diversité portant sur les changements climatiques, leurs complexités et leurs effets sur notre société. Les femmes appartenant à des groupes marginalisés, comme les femmes autochtones et les femmes noires, sont touchées de façon disproportionnée. Pour en savoir plus sur les effets générés des changements climatiques, consultez le site de l'[Institut canadien de recherche sur les femmes](#).

1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré. On rappelle aux participants qu'ils peuvent, le cas échéant, déclarer tout conflit d'intérêts n'importe quand au cours de la réunion.

1.3 Examen de la réunion précédente

a) Liste des mesures de suivi

La liste a été distribuée à l'avance. Toutes les mesures de suivi ont été exécutées.

b) Liste de présence des membres du conseil

La liste, en date du 8 février 2023, a été distribuée à l'avance. Aucune question n'est soulevée.

2. Rapports de la direction

2.1 Rapport de la présidente

K. Baig fait rapport de ses activités depuis la dernière réunion du conseil, qui comprennent ce qui suit :

- Travail avec les membres du personnel sur l'Exception provisoire pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux.
- Enregistrement vidéo de messages de salutations à l'intention de deux organismes de réglementation.
- Contribution à la planification de deux conférences :

- Forum sur l'ingénieure et l'ingénieur de demain, dans le cadre du 150^e anniversaire de Polytechnique Montréal
- ACFAS (Association francophone pour le savoir).
- Contribution à un article à paraître dans *The Globe and Mail* au sujet du 150^e anniversaire de Polytechnique Montréal.

Aucune question n'est soulevée.

2.2 Rapport du chef de la direction

G. McDonald, chef de la direction d'Ingénieurs Canada, indique que son courriel hebdomadaire aux parties prenantes contient toutes les mises à jour pertinentes. Il souligne qu'Ingénieurs Canada partage des informations avec les organismes de réglementation lorsqu'elles sont disponibles, mais que ces mises à jour demeureront distinctes des rapports sur les activités d'Ingénieurs Canada.

2.3 Rapport du Groupe des chefs de direction

L. Daborn, conseillère du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, présente les diapositives distribuées à l'avance au sujet de la réunion du groupe tenue le 21 février. Elle indique que le groupe a discuté de l'importance et de la charge de travail du visiteur général dans le processus d'agrément et de ses contributions au processus. Aucun changement à ce rôle n'est actuellement proposé par le Groupe des chefs de direction.

2.4 Rapport du Groupe des présidents

L. Doig, présidente, APEGA, présente les diapositives distribuées à l'avance au sujet de la réunion du groupe tenue le 21 février. Les commentaires suivants sont formulés :

- On indique que le mandat préparé pour le Groupe des présidents n'a pas besoin d'être examiné par le Comité sur la gouvernance d'Ingénieurs Canada ni d'être approuvé par le conseil, car il n'y a pas de lien hiérarchique officiel entre le Groupe des présidents et le conseil.
- De même, les mesures suggérées dans les rapports du Groupe des présidents ou du Groupe des chefs de direction ne sont prises qu'à la discrétion du conseil. Le processus par lequel les organismes de réglementation peuvent soumettre des questions au conseil est décrit dans la trousse d'accueil d'Ingénieurs Canada à l'intention des présidents des organismes de réglementation.
- Dans la structure de gouvernance actuelle, les présentations des comités et des groupes de travail à l'intention du Groupe des présidents créent des occasions informelles de partager des informations avec les conseils des organismes de réglementation.

3. Ordre du jour de consentement

3.1 Approbation du procès-verbal

QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 12 décembre 2022 soit approuvé tel que présenté.

3.2 Énoncés de principe nationaux

- a) QUE les nouveaux énoncés de principe nationaux suivants soient approuvés :
 - i. Le rôle des systèmes de ventilation et de la gestion des bâtiments dans la réduction de la transmission des contaminants par voie aérienne
 - ii. Réglementation fédérale visant la conception des petits bateaux de pêche

- b) QUE les versions actualisées des énoncés de principe nationaux suivants soient approuvées :
- i. Changements climatiques et phénomènes météorologiques extrêmes
 - ii. Le rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada

3.3 Nomination d'un(e) secrétaire du conseil

QUE le conseil nomme Light Go comme secrétaire du conseil. Cette décision prendra effet immédiatement.

Motion 2023-02-2D

Présentée et appuyée

QUE les motions de l'ordre du jour de consentement, sauf la motion 3.2a(ii), soient approuvées au moyen d'une seule motion.

Adoptée

Le conseil appuie l'approbation du nouvel Énoncé de principe national sur la réglementation fédérale concernant la conception des petits bateaux de pêche. Il est cependant suggéré que l'énoncé fasse l'objet d'une nouvelle mise à jour tenant compte des considérations environnementales et soit soumis de nouveau à l'approbation du conseil à sa réunion de mai 2023.

Motion 2023-02-3D

Présentée et appuyée

Que le nouvel Énoncé de principe national sur la réglementation fédérale concernant la conception des petits bateaux de pêche soit approuvé.

SUIVI : D'ici la réunion du conseil de mai 2023, le personnel consultera les organismes de réglementation sur la mise à jour de l'énoncé de principe national « Réglementation fédérale concernant la conception des petits bateaux de pêche » en vue de tenir compte des considérations environnementales.

4. Affaires/Décisions du conseil

4.1 Rapport annuel de rendement stratégique

G. McDonald présente le Rapport annuel de rendement stratégique qui a été distribué au conseil. En attendant l'approbation du conseil, le rapport sera distribué aux membres à titre d'information lors de l'assemblée annuelle des membres (AAM) de mai. Toutes les priorités stratégiques sont en bonne voie d'être réalisées en 2024, tel qu'indiqué hier durant l'atelier de prospective stratégique.

Aucune question n'est soulevée, ni aucun commentaire.

Motion 2023-02-4D

Présentée et appuyée

QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le Rapport annuel de rendement stratégique 2022 pour présentation aux membres à titre d'information à leur assemblée annuelle de mai 2023.

Adoptée

4.2 Révision des politiques du conseil

A. English, présidente du Comité sur la gouvernance, donne un aperçu des révisions proposées par le comité à cinq (5) politiques du conseil, ainsi que sa recommandation d'abroger la politique du conseil 7.13. Le Comité sur la gouvernance a discuté de ces politiques lors de sa réunion du 16 novembre 2022. Les versions des politiques avec suivi des modifications proposées ont été distribuées à l'avance aux membres du conseil.

Les commentaires suivants sont formulés :

- Dans le cadre de l'application récente de la politique 4.3 Code de conduite, on a constaté que des enquêtes ne sont pas justifiées pour toutes les plaintes et qu'elles ne fournissent pas toujours des informations supplémentaires justifiant les coûts et les ressources qu'elles impliquent. Le Comité sur la gouvernance a donc mis à jour la politique 4.3 pour donner au comité d'examen des plaintes le pouvoir discrétionnaire de renoncer à une enquête, s'il y a lieu. On suggère de clarifier cette intention dans le paragraphe 4.3.4 de la politique.
- Pour s'assurer que la politique définit un processus équitable de traitement des plaintes, le conseil demande des éclaircissements sur la capacité d'un plaignant à faire appel de la décision du comité d'examen. Le personnel confirme que, bien que la politique existante ne fasse pas explicitement référence aux appels, elle permet à un plaignant de soumettre sa plainte à l'ensemble du conseil pour un examen plus approfondi s'il n'est pas satisfait de la décision du comité d'examen.
- Le conseil convient d'approuver la politique telle qu'elle est présentée, à condition que le Comité sur la gouvernance clarifie l'intention du paragraphe 4.3.4. Processus de traitement des plaintes et propose au conseil d'autres révisions, s'il y a lieu.

Motion 2023-02-5D

Présentée et appuyée

QUE le conseil approuve les politiques révisées suivantes, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :

- | | |
|---|--|
| <i>i. 1.4 Plan stratégique</i> | <i>vii. 5.4 Communication et soutien au conseil</i> |
| <i>ii. 1.5 À propos du manuel</i> | <i>viii.5.5 Protection des biens</i> |
| <i>iii. 4.7 Surveillance du chef de la direction</i> | <i>ix. 6.2 Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail</i> |
| <i>iv. 4.11 Délégation conseil-direction</i> | <i>x. 7.11 Consultation</i> |
| <i>v. 4.13 Évaluation des administrateurs</i> | <i>xi. 6.12 Mandat du Comité RH</i> |
| <i>vi. 5 Devoirs et contraintes du chef de la direction</i> | <i>xii. 7.13 Vaccination pour les réunions en personne</i> |

b) Et abroge la Politique du conseil 7.13, Vaccination pour les réunions en personne.

Adoptée par la majorité requise des deux tiers

SUIVI : Lors de sa réunion de mars, le Comité sur la gouvernance clarifiera l'intention du paragraphe 4.3.4 Processus de traitement des plaintes et soumettra au conseil, lors de sa réunion de mai 2023, toute autre modification de la politique du conseil 4.3 Code de conduite.

4.3 Objectifs du chef de la direction pour 2023

M. Wrinch, président du Comité RH, présente les objectifs du chef de la direction dont le comité a discuté à sa réunion du 24 novembre 2022 et qui ont été distribués à l'avance au conseil. Les commentaires suivants sont formulés :

- Le personnel fournit des détails supplémentaires sur un nouvel outil de gestion des répertoires de mobilité internationale et sur la valeur de la mise en œuvre de « ChatterHigh » pour soutenir la sensibilisation aux sciences dans les écoles secondaires à l'échelle nationale.
- On indique que la gestion du personnel d'Ingénieurs Canada par le chef de la direction est incluse dans la rubrique « Stabilité organisationnelle, Suivi des résultats du sondage triennal sur l'engagement des employés ». Les résultats du sondage de 2022 sur l'engagement des employés seront présentés au conseil lors de sa réunion de mai 2023.
- On indique que lors de l'évaluation du rendement du chef de la direction en 2022, le Comité RH a appliqué aux objectifs une échelle de notation en quatre points. Une discussion plus approfondie sur la mesure du succès se tiendra lors de la séance à huis clos sur les recommandations du Comité RH concernant l'évaluation du chef de la direction (incitatif à court terme).

Motion 2023-02-6D

Présentée et appuyée

QUE le conseil approuve les objectifs du chef de la direction pour 2023, sur recommandation du Comité RH.

Adoptée

4.4 Évaluation du conseil et des administrateurs et administratrices

M. Wrinch présente le contenu proposé du sondage d'évaluation pour 2023, qui a été préparé avec l'aide des consultants en gouvernance tng, examiné par le Comité RH lors de sa réunion du 24 novembre et distribué au préalable au conseil.

Les administrateurs et administratrices sont satisfaits du sondage proposé et demandent des résultats comparatifs par rapport à d'autres organisations semblables.

Le conseil demande deux révisions :

- L'ajout, dans le préambule du sondage, d'une déclaration indiquant qui aura accès aux données recueillies et la période de conservation de ces données.
- La révision de la question 27, « Le conseil fait de son mieux pour promouvoir l'inclusion, la diversité et l'équité au sein de l'organisme et du conseil », pour l'aligner sur la formulation des autres questions en supprimant la référence aux efforts du conseil (« le conseil fait de son mieux »).

Motion 2023-02-7D

Présentée et appuyée

QUE le conseil, sur recommandation du Comité RH, approuve le contenu des sondages d'autoévaluation du conseil et d'évaluation des administrateurs et administratrices tel que modifié.

Adoptée

SUIVI : Le personnel collaborera avec tng pour actualiser les sondages d'autoévaluation du conseil et d'évaluation des administrateurs et administratrices en incluant dans le préambule de l'information sur le traitement confidentiel des données recueillies et leur période de rétention.

SUIVI : Le personnel indiquera à tng de supprimer les références aux « efforts du conseil » dans la question 27 dans les sondages qui ont été distribués à l'avance.

4.5 Approbation de la politique intitulée « Exception provisoire pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux »

P. Klink, présidente du BCAPG, demande l'approbation de l'Exception provisoire pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux, qui élimine les obstacles liés à l'agrément. Le conseil a discuté de cette politique lors de sa réunion de décembre 2022. Une note de breffage, la politique proposée et la correspondance connexe de la part de K. Baig, du Groupe des chefs de direction et de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) ont été distribuées à l'avance.

Les commentaires suivants sont formulés :

- On confirme que des travaux préliminaires ont été effectués pour définir des paramètres. Une fois la politique approuvée, d'autres travaux seront entrepris pour établir des paramètres simples, à commencer par le nombre d'étudiants participant à des échanges internationaux, et l'augmentation ou la diminution de ce nombre. Actuellement, les informations recueillies auprès des établissements sur les échanges internationaux sont incomplètes. En outre, le BCAPG voudra voir comment les établissements d'attache suivent les processus et les procédures décrits dans le paragraphe 7.1 de la politique pour maintenir le contact avec les étudiants qui participent à des échanges et s'assurer qu'ils satisfont aux normes de réussite de leur programme.
- On indique que les échanges internationaux peuvent contribuer aux qualités requises des diplômés.
- Les administrateurs estiment que la proposition répond à un problème de longue date et qu'elle est raisonnable, pendant que la Priorité stratégique 1 est en cours de réalisation.
- Les risques et les mesures d'atténuation ont été communiqués au conseil par DDIC et le Groupe des chefs de direction.
- K. Deluzio, président de DDIC, appuie la politique proposée et remercie tous ceux et celles qui ont participé à l'élaboration de la solution provisoire. On indique en outre que les étudiants devraient être informés de la politique, ce qui pourrait accroître le nombre d'échanges internationaux dans les années à venir.

Motion 2023.02-8D

Présentée et appuyée

QUE le conseil, sur recommandation du BCAPG, approuve la nouvelle politique intitulée « Exception provisoire pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux », qui doit être incluse dans les Normes et procédures d'agrément 2023 du BCAPG à titre d'Annexe 18.

Adoptée

5. Rapports

Les comités du conseil présentent leurs comptes rendus, les présentations à l'appui étant accessibles à l'avance dans le site d'Ingénieurs Canada et dans les trousseaux de la réunion dans OnBoard.

5.1 BCAPG

P. Klink, présidente du BCAPG, fait le point sur les activités du Bureau d'agrément. Les commentaires suivants sont formulés :do

- Les administrateurs qui ont récemment participé à des visites d'agrément félicitent la présidente du BCAPG pour la qualité de la préparation et de la coordination des visites d'agrément.
- En réponse à une question, on indique que le nombre réduit de visites d'agrément prévues en 2023-2024 est attribuable à la COVID-19 et aux changements apportés aux programmes d'études.
- On pose une question sur le processus par lequel le BCAPG sera informé des changements apportés par les organismes de réglementation qui empêcheraient les programmes de satisfaire aux exigences d'agrément du BCAPG. On discute de la décision de Professional Engineers Ontario (PEO) de mettre fin au programme d'ingénieur stagiaire et de la façon dont cette décision est liée aux normes relatives au statut professionnel des membres du corps professoral. On indique que le BCAPG a été informé de la décision de PEO et qu'elle était examinée par le comité exécutif et le Comité des politiques et des procédures du BCAPG. Bien qu'il n'existe pas de processus obligatoire pour que les organismes de réglementation informent Ingénieurs Canada des changements à venir, les organismes de réglementation sont invités à observer les réunions du BCAPG et, ce faisant, sont encouragés à lui faire part des défis et des changements survenant dans leur travail.
- K. Deluzio signale les répercussions potentielles de la décision de PEO sur les enseignants en génie, et par conséquent sur l'agrément, qui devraient être abordées dans le cadre du plan stratégique. P. Klink confirme que la question sera examinée par le Comité des politiques et des procédures et le BCAPG lors de leurs réunions de printemps.
- On suggère de réfléchir au rôle du permis d'exercice dans les programmes agréés de premier cycle.

5.2 BCCAG

M. A. Hodges, présidente du BCCAG, fait le point sur les activités du Bureau des conditions d'admission. La discussion du conseil est centrée sur l'étude de faisabilité visant à cerner d'autres méthodes d'évaluation des candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG.

- On souligne que l'étude vise à comprendre collectivement les outils utilisés par les organismes de réglementation dans l'ensemble du pays. À ce jour, l'étude comprend une analyse contextuelle et une comparaison des pratiques canadiennes en matière de réglementation du génie avec celles d'autres professions au Canada et du génie dans d'autres pays.
- À l'heure actuelle, les travaux du BCCAG ne sont pas liés à ceux du Groupe de travail sur la collaboration, bien que des thèmes similaires ressortent des travaux respectifs des deux groupes.

5.3 Comité FAGR

A. Arenja, président du Comité FAGR, présente un compte rendu des activités du Comité. Aucune question n'est soulevée.

5.4 Comité sur la gouvernance

A. English présente un compte rendu des activités du Comité sur la gouvernance. Outre les mises à jour présentées dans les diapositives distribuées au préalable, A. English note que la charge de travail du comité a augmenté et demande qu'un membre supplémentaire fasse partie du comité de 2023-2024. Comme le fait remarquer G. McDonald, il est important d'examiner si l'augmentation de la taille du comité accroîtra la charge de travail du personnel et si la modification de la fréquence de révision des politiques peut réduire le fardeau des bénévoles et du personnel. On confirme que la période de révision de certaines politiques a été prolongée à trois ans.

5.5 Comité des ressources humaines (RH)

M. Wrinch fait le point sur les activités du comité et indique que des éléments supplémentaires seront abordés durant la séance à huis clos. Aucune question n'est soulevée.

5.6 Groupe de travail sur la collaboration

C. Bellini, président du Groupe de travail sur la collaboration, fait le point sur ses travaux. Les commentaires suivants sont formulés :

- La collaboration et l'harmonisation nationales apportent de la valeur à Ingénieurs Canada et aux organismes de réglementation.
- Les administrateurs et administratrices sont encouragés à participer aux consultations qui se tiennent dans leur province ou territoire. Des administrateurs et administratrices représentant le groupe de travail seront également présents.
- En réponse à une question, on suggère que les participants se préparent aux consultations en examinant l'énoncé de position élaboré par le groupe de travail et présenté au conseil lors de sa réunion de décembre 2022.
- Les consultations auprès des organismes de réglementation se poursuivront jusqu'en juin 2023. Un atelier réunissant tous les organismes de réglementation aura lieu lors des réunions d'octobre du conseil, à partir duquel le groupe de travail préparera une déclaration, s'il y a lieu. La déclaration sera présentée au conseil en février 2024. Dans un scénario idéal, le cadre de travail pour l'harmonisation et la collaboration sera présenté au Groupe des chefs de direction lors de sa réunion de juillet 2024.

5.7 Champion 30 en 30 du conseil

T. Joseph, champion 30 en 30 du conseil, fait le point sur la Priorité stratégique 2.1, Accélérer l'initiative 30 en 30. La contribution du personnel à la gestion et à l'animation des groupes de travail est soulignée dans la mise à jour.

Au cours de la discussion, le conseil souligne l'importance d'encourager les employeurs de stagiaires coopératifs qui collaborent avec les établissements d'enseignement supérieur (EES), les grandes firmes de génie-conseil, et les entreprises provinciales de services publics à devenir des champions et des partenaires de l'initiative 30 en 30. Ces employeurs ont un rôle essentiel à jouer dans la création de milieux de travail qui soient accueillants et offrent un travail intéressant aux personnes qui s'identifient comme des femmes. Le personnel confirme que deux tiers des EES sont devenus des champions de l'initiative 30 en 30 et y participent de diverses façons, notamment en faisant connaître

les aspects à améliorer. De même, des efforts ont été déployés pour inciter les employeurs potentiels à participer aux activités de l'initiative, notamment à la prochaine conférence qui se tiendra en mai.

6. Prochaines réunions

Le calendrier des prochaines réunions du conseil est le suivant :

- 5 avril 2023 (virtuelle)
- 26 mai 2023 (Halifax, Nouvelle-Écosse)
- 19 juin 2023 (Ontario)
- 5 octobre 2023 (Ottawa, Ontario)
- 4 décembre 2023 (virtuelle)
- 1^{er} mars 2024 (Ottawa, Ontario)

Le calendrier des prochaines réunions des comités et des groupes de travail est présenté ci-dessous :

- Comité FAGR : 1^{er} mars 2023 (virtuelle)
- Comité sur la gouvernance : 8 mars 2023 (virtuelle)
- Comité FAGR : 10 mars 2023 (virtuelle)
- Groupe de travail sur la collaboration : 15 mars 2023 (virtuelle)
- Comité RH : 30 mars 2023 (virtuelle)
- Comité FAGR : 11 mai 2023 (virtuelle)
- Groupe de travail sur la planification stratégique : 16 mai 2023 (virtuelle)

7. Séances à huis clos

7.1 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction

Motion 2023-02-9D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.

Adoptée

7.2 Administrateurs et administratrices seulement

Motion 2023-02-10D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et les membres du Comité RH.

Adoptée

8. Clôture

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 14 h 30 (HE).

Procès-verbal rédigé par J. Bard Miller au nom de :

Kathy Baig, MBA, FIC, ing., DHC, présidente Light Go, avocat général et secrétaire général par intérim